

LES CHAMBRES SONT-ELLES TOUTES “CONFORMES” EN CLINIQUE ?



- ☺ On trouve aisément une littérature pléthorique détaillant les normes à respecter en matière de construction, d'environnement, d'accès par les handicapés, autant que qualité de l'air, de l'eau, des sécurités, d'hygiène et d'incendie.
- ☺ On y lit également ce qui concerne le nombre de lits admis, les contrôles alimentaires des cuisines et des repas industriels fournis. Le confort et le nombre d'heures de prestations du personnel est précisé. Les instruments et équipements médicaux minutieusement détaillés.
- ☺ Les mutualités et assurances insistent en particulier sur les prix exorbitants des chambres particulières, les remboursements, le choix de médecins conventionnés ou non, l'importance des dossiers médicaux pas toujours respectés.
- ☹ On est nettement plus discret concernant le confort des chambres doubles, mais dans la réalité souvent communes à trois ou quatre lits, dont on ne connaîtra les inconvénients et la composition qu'après avoir signé le contrat qui vous lie à l'entrée, lors de l'hospitalisation...
- ☹ Un lourd silence règne en effet concernant la qualité de la literie, du mobilier, des possibilités de rangement, la tranquillité des lieux...
- ☹ L'hygiène et la disponibilité des toilettes et lieux d'aisance dans des chambres communes envahies par des visiteurs sans respecter les heures prescrites...
- ☹ La disponibilité (en cas de “besoins”) et l'amabilité des services de soins lors des toilettes et repas des grabataires...
- ☹ L'emploi envahissant, laissé sans surveillance ni directives, de jeunes stagiaires peu compétentes et parfois tête en l'air, résultat du manque de personnel permanent...
- ☹ La réputation que se forgent certains établissements par la qualité et la composition des repas. Ils ont certes leur importance pour leurs ressources de santé. Toutefois on ne va pas en clinique par soucis gastronomique, mais en toute priorité pour la compétence des équipes médicales et des soins infirmiers.

A retenir “en cas que”...

Certains parfois se demandent, trop tard, s'ils n'auraient pas dû prendre un certain nombre de précautions avant de se retrouver à présent sur le billard du chirurgien.

APIA-SENIOR peut gratuitement vous aider à préparer préventivement une éventuelle hospitalisation, vous orienter dans les cas d'insatisfaction ou dans vos recherches d'un service paramédical de votre choix.

Le nombre annuel de journées d'hospitalisation en Belgique est de 14.300.000 dont seulement 0,79% d'étrangers.

Le nombre annuel d'intervention des services d'urgences est de 1.320.000. Elles concerneront 53% des enfants de 0 à 14 ans et 48% des adultes de plus de 75 ans.

Quels sont les droits du patient ?

- Le droit à la prestation de services de qualité
- **Le droit au libre choix du prestataire de soins**
- Le droit à l'information
- Le droit au consentement
- Le droit à un dossier soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr, ainsi que le droit de consultation directe de ce dossier
- Le droit à la protection de la vie privée
- Le droit à la médiation des plaintes
- Le droit au soulagement de la douleur.

Le service de médiation fédéral

Il est recommandé avant toute démarche d'ordre médical de consulter des spécialistes médicaux et plus particulièrement un contre-expert légiste assermenté auprès des tribunaux.

Les abus de facturation, les prestations fictives non programmées peuvent faire l'objet d'une plainte citoyenne auprès du service d'évaluation et de contrôle de l'INAMI.

Certains hôpitaux disposent d'un service de plaintes et de médiation. Toutefois, une Commission fédérale "Droits du Patient" a été créée au sein du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement. La Commission se penchera sur les plaintes relatives au fonctionnement de la médiation en milieu hospitalier.

Après l'hospitalisation les doléances peuvent concerner divers soins subventionnés ou non :

Soins infirmiers à domicile; aide familiale; aide ménagère; petits travaux; transport de malades; gardes-malades; séjours de soins; courts séjours; revalidation ; aménagement de la maison, matériel de soins et dispositifs d'aide; prêt de matériel; service phone-assistance; administration et finances; assurance dépendance.

Vous éprouvez des difficultés pour vous déplacer ?

Pourquoi ne pas utiliser une chaise de bureau confortable, avec accoudoirs ? Montée sur cinq pieds à roulettes d'une grande stabilité, vous permettant sans difficultés ni vous mettre debout de vous déplacer partout d'une légère poussée du talon dans votre cuisine. Des modèles existent depuis 10 € hors TVA. Attention il existe des roulettes pour sol dur ou pour tapis plain.



CLINIQUES ET MEDECINS

Certains parfois se demandent, trop tard, s'ils n'auraient pas dû prendre un certain nombre de précautions avant de se retrouver à présent sur le billard du chirurgien.



Des gens accordent plus de temps à d'entretien à leur voiture qu'elles ne le font à la santé de leur famille, faisant ainsi entière confiance à un système de santé qui n'est pas toujours parfait, fiable et susceptible d'évoluer en mieux ou en pire. Car il est un fait que plus la science et la recherche avancent, plus ardu cela devient, de satisfaire à la fois les riches et les pauvres. Le sujet mérite d'y réfléchir afin de mieux assurer les impondérables de la vie.

MEDECIN DE FAMILLE.- Il est d'abord essentiel de s'assurer du choix d'un médecin de famille, conventionné et participant à une formation continue, maintenant sa compétence des plus récentes découvertes en matières médicales et pharmaceutiques. Un généraliste qui ne se contente pas de vous palper, vous ausculter, mais vous questionne et en cas de doute vous envoie chez un spécialiste, avant seulement d'établir une prescription et vous présenter sa facture. Ce médecin est subventionné à cet effet par la mutuelle et doit tenir un dossier de chaque membre de la famille. A tout moment ce recueil confidentiel de données permettra de suivre l'évolution de votre santé et sera d'une aide précieuse en cas d'intervention urgente. Un médecin au top niveau consulte sans frais votre dossier sur ordinateur avant de vous ausculter.

LES CLINIQUES.- sont comme les hôtels qui possèdent plus ou moins d'étoiles, sont privées ou publiques, avec des spécialistes conventionnés ou non et les frais qui découlent des appareils obsolètes ou du dernier cri, un nombre de personnel qualifié suffisant, disponible pour répondre à vos "besoins", de l'hygiène, du nettoyage, de l'entretien des installations et même du chef de cuisine ou... des repas industriels venant de l'autre bout du pays. La clinique peut être **dans de rares cas** le nid qui essaime les maladies de vos voisins de chambre, des visiteurs grippés ou enrhumés, de l'hépatite, les salmonelles ou de la légionellose souvent mortelle, parfois présente dans l'eau chaude des toilettes.

Une chambre individuelle, coûtant un prix doublé au moins, voire sextuplé, tant pour les soins que les interventions, le nettoyage de la salle d'opération, les poches de transfusion et la bouteille d'eau mise à votre disposition, n'est pas nécessairement une protection mais un luxe: Les torchons et balais circulant de chambre en chambre, tout comme l'urinal, le bassin de lit, l'autoclave de la vaisselle, la planche des WC, les lavabos communs où défilent cinquante visiteurs, voire l'infirmière ou le médecin ne se désinfectant pas les mains ni le stéthoscope entre deux malades fragilisés par leur état de santé sont des agents de transmission possibles. Il est bon de se renseigner avant l'entrée, d'avoir l'accord de la mutuelle, des assureurs et de votre médecin de famille qui ont intérêt à bien vous informer, car une mauvaise expérience vous autorise à changer de mutualité, parfois pour certains avec un préavis de trois mois.

LA PREVENTION EST DONC UN PREALABLE quelles que soient les circonstances et l'urgence de l'hospitalisation d'un membre de la famille. 60% des accidents chez les plus de 75 ans sont dus à des chutes et entraînent généralement une réduction de leur mobilité, voire le cas échéant, devenir définitivement grabataire et dépendant.

1° La visite à un parent ou un ami hospitalisé vous permettra d'apprécier les qualités du service et des lieux dont le confort et l'hygiène laissent parfois à désirer, alors que l'accueil au rez-de-chaussée est luxueux.

2° La prévoyance dicte d'avoir au moins pour chaque membre de la famille une liste des vêtements et objets de toilette à emporter en cas d'urgence ou d'imprévu (tel un accident). Malheureusement, imprévoyant on est parfois embarqué sur une civière, nu comme un ver sous une couverture, sans papiers ni argent, même pas un essuie ou une brosse à dent.

3° Connaître d'avance le texte du contrat d'admission que l'on pourrait signer pour vous si vous êtes inconscient, vous engageant pour l'ensemble de la facturation parfois salée. Il y a des antécédents de personnes dont l'opération est en attente ou "retenues" contre leur gré, en l'absence d'une vignette de mutuelle ou jusqu'à preuve enregistrée du paiement. Dans la chambre, le prix doit être affiché en permanence, ainsi que les honoraires des médecins, conditions souvent cachées derrière une porte restant entrebâillée. Ne rien payer sans recevoir préalablement une facture acquittée, ni jamais de la main à la main sans reçu, preuve écrite. En cas de doute prenez immédiatement contact avec le service social de votre mutuelle et vos assureurs.

4° Il est bon de se prémunir, généralement avant 65 ans, en prenant une assurance hospitalisation dont vous aurez grand intérêt à lire les conditions, écrites en tout petit, avant de signer, stipulant les maladies (chroniques) et circonstances dans lesquels l'assureur ne vous dédommagera pas et prenant ou pas en charge la revalidation et la convalescence.

5° Pour le courrier et les mandats postaux, les pensions, les allocations, il est utile de prévenir votre bureau postal, avec accusé de réception pour éviter que cela se perde dans une quelconque caisse. Les hôpitaux possèdent un coffre pour y déposer vos objets précieux. Pour retirer de l'argent à la banque et à la Poste, ne céder pas votre carte de banque à n'importe qui. Utilisez plutôt un formulaire légal de procuration datée avec identifications complètes (modèle disponible chez APIA) que la personne présentera au guichet avec sa carte d'identité. Il existe des cas où le malade étant déclaré

définitivement condamné par les médecins, revient à la vie et rentrant chez lui, se trouve devant un logement reloué, le mobiliers vendu et le compte en banque vidé.

6° Le malade ou la personne à mobilité réduite, se voit rembourser une partie seulement des déplacements assis en voiture privée d'une association, par la Croix Rouge ou les pompiers. Les tarifs sont variables et deviennent même onéreux quand la clinique vous envoie chaque jour suivre un traitement dans un hôpital voisin... à vos frais.

7° Certains hôpitaux mettent à votre disposition un confort supplémentaire, sans oublier à la sortie de vous le facturer : Téléphone, télé, lit pour une personne d'accompagnement et seconds repas, brosse à ongle, savon, serviettes et draps.

8° Prévoyez si vous n'êtes pas entièrement rétabli, l'éventualité d'avoir à payer un séjour dans une maison de convalescence convenant à votre cas ou la présence à votre domicile d'une ou plusieurs gardes-malades expérimentées, aides soignantes ou infirmières, en vous informant du prix auprès de votre mutuelle et auprès de APIA-SENIOR asbl.

9° Si vos moyens de subsistance ne vous permettent pas de vous payer un médicament nécessaire, vous pouvez demander par lettre recommandée à votre mutuelle en fournissant une déclaration sur l'honneur, avec l'appui de votre médecin de famille et obtenir gratuitement l'intervention du fond spécial de solidarité Omnio – B.I.M. Arrêté royal du 26.02.2001.

RECOMMANDATIONS UTILES.- Après un séjour en clinique contrôlez s'il n'y a pas d'abus de facturation, des prestations fictives non pratiquées pressurant le budget de l'INAMI (Santé publique), c'est-à-dire vous, les contribuables.

L'abus de médicaments génère également des charges sociales inutiles et souvent nuisibles à la santé. Aux Etats-Unis, avant les nouvelles dispositions de remboursement, une enquête sur plus six mille personnes a révélé qu'une liste de 20 médicaments non remboursés, prescrits par les médecins mettent en danger la vie des personnes âgées et 28,7 % des patients suivent un traitement contre-indiqué pour eux, prenant des antalgiques contenant du proxyphène, des antidépresseurs, de l'antiagrégant plaquettaire appelé dipyridamole, des myorelaxants toxiques contre l'arthrite du nom de indométhacine, provoquant confusion, léthargie, malaises cardiaques. On se souviendra d'un célèbre médicament affiché dans tous les courts de tennis qui fut cause de nombre d'arrêts cardiaques et d'un autre amaigrissant dont l'usage d'origine était de soigner le diabète qui donnèrent lieu à des millions de dollars de dédommagement après de décès des consommateurs. Par contre, l'université de Harvard a démontré par des études mondiales, l'intérêt de nombreux aliments naturels : Le Paxol tiré d'un arbre réduit les risques de métastases et la schalamyne d'origine marine suscite de grands espoirs pour lutter contre certains cancers. Les pays grands consommateurs de soja, tomates et thé vert sont moins victimes de cancers. Le thé de sauge, puissant anti-inflammatoire en décoction, bain ou cataplasme. Le vinaigre de cidre consommé régulièrement réduit de manière spectaculaire le risque de cholestérol. Des taux élevés de vitamines D présentes dans le poisson (**riche en Oméga 3**) et synthétisées par la peau quand on s'expose modérément au soleil, améliore le fonctionnement du cerveau de manière encore plus significative chez les personnes de plus de 60 ans. Il existe également des découvertes fortuites, telle la Dépakine, acide valpoïque, médicament contre l'épilepsie qui s'est révélée récemment guérir diverses formes de leucémies des adultes. Le blanchiment des cheveux est souvent le signe d'un début d'ostéoporose. Les sueurs et étourdissements peuvent être un signe répandu et non contrôlé d'un diabète non diagnostiqué qui ne fera qu'empirer. Lors de la récente pandémie mexicaine, la recommandation de se laver fréquemment les mains a eu pour conséquence en France, une réduction de 30% des hépatites virales. La lessive à 40° et moins est incompatible avec la destruction des microbes d'une grippe, d'un rhume et autres bactéries.

EN CAS DE CONTESTATION ET ERREURS MEDICALES : Il est bon de rappeler que les meilleurs experts de recours, SONT à la fois médecins légistes, juristes, assermentés et indépendants d'une clientèle. (Voir APIA).

TOUT VIENT A POINT POUR QUI EST PREVOYANT

Le listing des gardes-malades de votre localité + Code Postal. - de jour, de nuit ou le W-E. sur demande seulement car disponibilités quotidiennement tenues à jour – en quelques minutes, par internet, ou fax en Wallonie, à Bruxelles et sa périphérie. Asbl SOS Gardes-malades : apia-senior@skynet.be T+Fax 04 250 43 31

NUMERO D'ENTREPRISE : 455109449

APIA-SENIOR favorise bénévolement

la création d'emplois et l'accompagnement à domicile des malades & handicapés.

Vivre seul est-il dangereux, quel que soit votre âge ? Lisez notre document de prévention, racontant l'expérience vécue d'une personne en bonne santé... jusqu'au seuil de la mort...

APIA-SENIOR asbl rue Joseph Vrindts 2/21-5ème 4460 Grâce-Hollogne CCP 000-1388577-22 Moniteur 868695

Timbres, papier, ☎ : 1, 5, 10 €, une aide MEME bénévole a un coût !

APIA : 000-1388577-22.